

COMMUNE DE BERNEX

PV N° 11

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
du mardi 19 octobre 2021

---

Séance ordinaire, tenue à 20 h à l'aula de Lully

**Présent-e-s :**

Président	:	Guillaume Zufferey
Vice-Président	:	Michel Jaggi
Secrétaire	:	Lionel Rossini
Vice-Secrétaire	:	Julie Honegger

Mmes et MM. André Baud, Karl-Anton Baumann, Maxime Cabot, Ariane Chassot, Mirella De Fusco Fehlmann, Eliane Demierre, Florian Dumalle, Aude Echard, Luc Gioria, Marie-Laure Graf, Natacha Jacquemoud, François Jesus, Pierre Jordi, Sandra Marconi, Valérie Mossier Willemin, Patrick Moynat, Christine Novelle Damond, Christian Perrier, Mathias Rentsch, Ivan Sierro, Stéphane Vuille.

**Assistent également à la séance :**

M. Gilbert Vonlanthen	:	Maire
Mme Guylaine Antille	:	Conseillère administrative
M. Cyril Huguenin	:	Conseiller administratif
M. François Stocco	:	Secrétaire général
M. Yves Duchosal	:	Chef du Dpt des finances
Mme Isabelle Sermondade	:	Assistante du Conseil municipal
Mme Pierrine Saini	:	Procès-verbaliste

\*\*\*

**Ordre du jour :**

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2021
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Prestation de serment de Monsieur François Jesus, groupe PLR, en remplacement de Madame Catherine Dupasquier, démissionnaire
6. Désignation de Monsieur François Jesus, groupe PLR, au sein des commissions
7. Désignation de Monsieur Maxime Cabot, groupe PLR, au sein de la commission Finances et Administration
8. Présentation du projet de budget 2022
9. **Propositions du Conseil administratif :**
  - a) MI 4-2021-11A : St-Mathieu - Crédit d'études pour les aménagements extérieurs co-financés privés/public
    - Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 1<sup>er</sup> octobre 2021

Commune de Bernex

- Rapport de la commission Finances et Administration du 11 octobre 2021
- Projet de délibération
- b) DS 2-2021-16 : mise en place de subventions énergie
  - Rapport de la commission Durabilité et Sports du 5 octobre 2021
  - Rapport de la commission Finances et Administration du 11 octobre 2021
  - Projet de délibération
- c) ES 4-2021-13A : réfection des chemins 2021/2022
  - Rapport de la commission Economie et Sécurité du 3 octobre 2021
  - Rapport de la commission Finances et Administration du 8 octobre 2021
  - Projet de délibération
- d) ES 5-2021-14 : route de Soral, mise à niveau des 55 regards de collecteurs
  - Rapport de la commission Economie et Sécurité du 3 octobre 2021
  - Rapport de la commission Finances et Administration du 8 octobre 2021 ISEP
  - Projet de délibération
- e) ES 6-2021-15 : ouvrage d'art OA 2708, réfection du passage inférieur des Blanchards
  - Rapport de la commission Economie et Sécurité du 3 octobre 2021
  - Rapport de la commission Finances et Administration du 8 octobre 2021
  - Projet de délibération
- f) Renaturation de l'Aire - Réalisation du dossier de mutation 33/2018 de Bernex
  - Rapport de la commission Finances et Administration du 8 octobre 2021
  - Projet de délibération

#### 10. Proposition du Conseil municipal :

- a) Motion du groupe UDC intitulée : « *Pour la gratuité du parking de la Mairie de Bernex pour les Conseillers municipaux lors des séances de commissions et des séances plénières* »

#### 11. Informations

#### 12. Questions

\*\*\*

**Le Président**, M. Guillaume Zufferey, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h en souhaitant bienvenue à toutes et tous à cette réunion valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais informatique. **Le Président** salue la présence des Conseillères et Conseillers municipaux, de M. le Maire, Gilbert Vonlanthen, de M. le Conseiller administratif, Cyril Huguenin, et de Mme la Conseillère administrative, Guylaine Antille. Il souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, à M. Yves Duchosal, Chef du Département des finances, à Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Il les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon fonctionnement de cette assemblée. **Le Président** salue également le public venu assister aux débats. Il rappelle l'article 34 du règlement du Conseil municipal, qui indique que le public doit garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation. Tout enregistrement et photographie sont également interdits. Il rappelle également l'obligation du port du masque pour toutes et tous.

## 1. Acceptation de l'ordre du jour

- **L'ordre du jour est accepté par 23 voix pour (unanimité des membres présents).**

Le Président rappelle l'obligation du port du masque pour toutes et tous.

Mme Jacquemoud fait remarquer que les distances sont respectées.

Le Président répond que ce n'est pas une question de distance. Le règlement provenant du niveau cantonal stipule que dès qu'il y a un accès au public, le port du masque est obligatoire.

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2021

- **Le procès-verbal du 11 mai 2021 est adopté par 21 voix pour et 2 abstentions (23 votants).**

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président fait part des communications suivantes qui ont été transmises par courrier électronique aux Conseillères et Conseillers municipaux :

- En date du 29 septembre 2021, le bureau a reçu un courrier de M. Walter Bisol à propos de l'aménagement des chemins de la Plaine de l'Aire.
- Le 1<sup>er</sup> octobre 2021 a été reçu un courrier de M. Pascal Thurnherr, Président de la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR), dans lequel il s'inquiète des dispositions actuellement menées entre les communes et le Canton quant au transfert de la FASE aux communes. Plus particulièrement, il demande que l'associatif reste au cœur de l'action des centres.
- Lors de la commission des finances et administration du 6 octobre 2021, les commissaires ont décidé de ne pas donner suite à la proposition de modification du règlement du Conseil municipal afin d'inclure le statut de Conseiller municipal suppléant ou Conseillère municipale suppléante. Cette décision unanime faisait suite à l'entrée en vigueur d'une modification de la Loi sur l'administration des communes qui offre désormais la possibilité aux conseils municipaux d'inclure ce statut. Une lettre sera adressée à l'attention du Conseiller d'Etat Thierry Apothéoz pour lui signifier cette décision.
- En date du 7 octobre 2021, le bureau a reçu une réponse de M. Matthey suite aux échanges qu'il a eus avec le Conseil administratif. Ces échanges faisaient suite à ses deux lettres du mois dernier concernant l'éclairage du chemin de Bonne et des défauts d'entretien du chemin de la Naz.

## 4. Communications du Conseil administratif

M. le Maire, Gilbert Vonlanthen, fait part des communications suivantes :

### **Communication autour des Rues de Bernex**

Alors que les travaux de la première étape du chantier des rues de Bernex ont démarré, une campagne d'information a été planifiée afin de communiquer sur le projet, son déroulement et ses étapes auprès de la population et des publics concernés.

Les initiatives suivantes vont être mises en place :

Commune de Bernex

- « **Permanences** » à la Mairie
  - Mardi 9.11.2021 de 18 h à 20 h
  - Mardi 16.11. 2021 de 18 h à 20 h
  - Samedi 13.11.2021 de 10 h à 12 h

Intervenants : Mme Antille, chef du DIB, le Président de la commission Economie et Sécurité (ES).  
Le mandataire sera présent le 9.11.2021.

- **Exposition du projet dans le hall de la mairie sur les panneaux**
- **Mise à disposition en boucle de la présentation virtuelle diffusée initialement via les réseaux sociaux**

### Gravières

L'audience de conciliation du 7 octobre n'a pas abouti puisque les parties n'ont pas réussi à trouver un accord transactionnel. Le dossier sera donc introduit en justice pour instruction.

### Questions posées lors du Conseil municipal du 28 septembre 2021

**M. Rossini demandait combien il y a de permis G parmi les employés de la commune et ce que cela représente par rapport à l'ensemble de tous les employé.e.s de la commune.**

Il y a 11 collaborateurs·trices au bénéfice d'un permis G dans l'effectif du personnel, sur un total de 197 employé·e-s (soit 5,6 %).

**Relevant que le wifi public de Bernex ne fonctionne pas très bien, M. Jordi demandait s'il est possible de vérifier ce qu'il en est et de faire fonctionner le wifi de manière optimale.**

L'installation du WIFI remonte à 8 ans en arrière et il serait en effet souhaitable de mettre à jour le système en place. Un état des lieux de l'installation est d'ailleurs en cours pour identifier tous les lieux qui posent particulièrement problème. Nous savons déjà qu'il y a un « trou » du réseau dans la zone sportive, car le Conseil administratif bloque pour le moment l'installation d'une antenne 5G. À court terme, des antennes pour améliorer le réseau dans la salle Jura ont été commandées, mais les temps de livraison sont malheureusement en ce moment très longs.

**M. Jordi relevait qu'un poids lourd/camping-car stationnait régulièrement à moitié sur la route, et depuis 3-4 mois sur la route du Merley. M. Jordi se demandait à qui appartenait ce véhicule.**

La Police municipale a identifié le propriétaire et est entrée en contact avec celui-ci. Il s'agit d'un saisonnier français qui effectuait les vendanges dans la région. À ce jour, le véhicule a quitté la route du Merley. À noter que rien n'interdit le stationnement dans cette zone sans limite de temps de parking.

### **5. Prestation de serment de Monsieur François Jesus, groupe PLR, en remplacement de Madame Catherine Dupasquier, démissionnaire**

**Le Président** invite M. François Jesus ainsi que l'assemblée à se lever, puis donne lecture de la formule du serment : « *Je jure ou je promets d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.* ».

**M. François Jesus** répond par « *Je le promets* ».

Au nom du Conseil municipal, **le Président** souhaite la bienvenue à M. Jesus et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.

*Applaudissements*

Prestation de serment en cours de législature :

- Vu la démission de Madame Catherine Dupasquier du parti Libéral-Radical
- Vu l'acceptation du mandat de Conseiller municipal par Monsieur François Jesus
- Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 22 avril 2021
- Vu l'article 8, al. 1, let. c) de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984
- Conformément à l'article 3 du règlement du Conseil municipal

il a été procédé par Monsieur Guillaume Zufferey, Président, en présence du Conseil municipal réuni en séance du 19 octobre 2021, à l'assermentation de

M. François Jesus

nouveau Conseiller municipal, remplaçant Madame Catherine Dupasquier, démissionnaire.

**6. Désignation de Monsieur François Jesus, groupe PLR, au sein des commissions**

La parole n'étant pas demandée, le **Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'article 10 de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984
- Vu les articles 79 et suivants du règlement du Conseil municipal, en particulier l'art. 81, al. 2

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 15 juin 2021

A DESIGNÉ

Par 23 pour et 1 abstention (24 votants)

le Conseiller municipal suivant pour faire partie des commissions permanentes constituées en son sein :

Commissions	Nouvelle titulaire (titre, prénom, nom)	Ancienne titulaire (titre, prénom, nom)
Mobilité <sup>□</sup> et Infrastructures (MI)	Monsieur François Jesus (membre)	Madame Catherine Dupasquier
Culture et Espaces publics (CEP)	Monsieur François Jesus (membre)	Madame Aude Echard
Sociale et Vie associative (SVA)	Monsieur François Jesus (membre)	Monsieur Maxime Cabot

**7. Désignation de Monsieur Maxime Cabot, groupe PLR, au sein de la commission Finances et Administration**

La parole n'étant pas demandée, le **Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'article 10 de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984
- Vu les articles 79 et suivants du règlement du Conseil municipal, en particulier l'art. 81, al. 2

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 15 juin 2021

A DESIGNE

Par 23 pour et 1 abstention (24 votants)

le Conseiller municipal suivant pour faire partie des commissions permanentes constituées en son sein :

Commissions	Nouvelle titulaire (titre, prénom, nom)	Ancienne titulaire (titre, prénom, nom)
Finances et Administration (FA)	Monsieur Maxime Cabot (membre)	Madame Catherine Dupasquier

## 8. Présentation du projet de budget 2022

En préambule, le **Président** rappelle le processus qui a été mis en place pour le traitement du projet de budget. Ce rappel permettra également au public de connaître le fonctionnement.

Tout d'abord, un avant-projet de budget a été présenté en Toutes Commissions Réunies. Ceci a eu pour but de permettre à l'ensemble des élus de prendre connaissance des intentions budgétaires du Conseil administratif.

Suite à cette présentation, les commissions thématiques ont alors été consultées sur les lignes budgétaires relatives à leurs compétences. Des propositions de modifications ont pu alors être votées. Ce faisant, les différentes commissions invitent le Conseil administratif à tenir compte des remarques ou des propositions de modifications afin que celles-ci soient répercutées au niveau du budget.

Suite à ce travail, le Conseil administratif a effectué des arbitrages en fonction des diverses propositions de modifications reçues. Il est libre d'en tenir compte ou pas.

Et ce soir, le Conseil administratif présente à l'assemblée son projet de budget. Après la présentation du budget, le Conseil municipal décidera d'entrer en matière ou non. Si l'entrée en matière est acceptée, il convient de renvoyer le projet de budget en commission. Selon l'accord sur la procédure, ce projet est renvoyé en commission des finances, mais libre au Conseil de choisir une ou d'autres commissions.

Le Conseil municipal votera donc ce soir sur l'entrée en matière et, le cas échéant, sur un renvoi en commission.

**Le Président** donne la parole à M. le Maire, Gilbert Vonlanthen, pour la présentation du projet de budget.

*Distribution du document intitulé « Présentation du projet de budget 2022. Conseil municipal du 19 octobre 2021 »*

**M. Vonlanthen** précise que la présentation PowerPoint faite il y a quelques semaines ressemble un peu à la présentation de ce soir. Il s'excuse de se répéter un peu dans les grandes lignes, mais juge que cette présentation est importante étant donné que la séance de ce soir est publique.

- **Données de départ**

Au départ, l'objectif était de faire un projet de budget réaliste, en tenant compte des particularités de notre commune en développement.

Avec comme objectifs :

- Une diminution minimale des prestations à la population ;
- Pas d'augmentation des impôts.

Et en se référant au Plan financier quadriennal 2021-2024. Pour rappel, le budget 2021 était déjà déficitaire et il avait fallu faire ce Plan financier quadriennal qui prévoyait également un budget déficitaire en 2022, mais un retour aux chiffres noirs en 2023.

Concernant le contexte de départ, l'on peut relever, dans les bonnes nouvelles, des recettes fiscales en légère progression.

Dans les grandes lignes, le Conseil administratif a jugé nécessaire de poursuivre l'accompagnement de la mutation urbaine avec des dépenses d'investissement et de fonctionnement élevées.

Il propose la création de trois nouveaux postes avec une valorisation des salaires, ce qui n'avait pas été le cas l'année dernière. Cette augmentation de la masse salariale répond également au souhait de maintenir l'attractivité de la commune.

Plusieurs données sont à prendre en compte :

- Avec la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA), les impôts diminuent. Quand bien même si la commune compte peu d'entreprises, une redistribution vient au niveau des autres communes dans le système péréquatif des personnes morales et une baisse se constate sur Bernex. Compte tenu de cet effet, Bernex peut se permettre, quelque part, de justifier un budget déficitaire à hauteur d'un peu plus de 1 million pendant quelques années.
- La péréquation financière intercommunale est très volatile et cela est un peu le problème. Une année, l'on peut ainsi avoir + 2 millions et l'année suivante, seulement 1 million ou 1,5 million. L'on avait tenté d'expliquer ce problème lors de l'audition de l'économiste venu à la commission des finances. Se constatent une augmentation de +63 % en 2020 - augmentation aussi liée à l'effet du renforcement de la péréquation de 1 % -, une diminution de -45 % en 2021 et en 2022, une augmentation de +46 % de cet effet péréquatif. Cela signifie que la péréquation ne permet pas de faire des budgets avec une certaine fiabilité, ce qui rend l'exercice encore plus compliqué.
- Les charges de transfert augmentent. Il s'agit de charges imposées par rapport à des dispositifs tels que la FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle), le SIACG (Service intercommunal d'informatique), le GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire). La commune fait partie de ces divers groupements intercommunaux. Les budgets sont proposés et la commune doit reporter les lignes dans son budget.

- **Avant-projet et projet de budget 2022 : historique**

- 26.08.2021 : première présentation du résultat au Conseil administratif : kCHF -5600  
À partir de là, le Conseil administratif a examiné comment réduire ce montant très important.
- 08.09.2021 : deuxième présentation du résultat au Conseil administratif. Après des ajustements effectués avec les chefs de service et de département, le déficit a pu être contenu à kCHF -3912.
- 21.09.2021 : présentation du résultat en Toutes Commissions Réunies. Après arbitrages, mesures d'économies, priorisations et transfert de certaines dépenses dans le compte d'investissements, l'avant-projet de budget présentait un déficit de kCHF -2483.

- **Mesures prises par le Conseil administratif**
  - Culture et Espaces publics : kCHF +78
  - Durabilité et Sports : kCHF +570
  - Economie et Sécurité : kCHF -47
  - Finance et Administration : kCHF +898
  - Grand Projet et Aménagement : kCHF +550
  - Mobilité et Infrastructures : kCHF +799
  - Sociale et Vie associative : kCHF +269
  - Amélioration totale du résultat : kCHF 3'117

Les montants positifs indiqués ici, par exemple kCHF +78 pour Culture et Espaces publics ou kCHF +570 pour Durabilité et Sports, indiquent les économies faites. Quant à eux, les chiffres en rouge, par exemple kCHF -47 pour Economie et Sécurité, désignent des augmentations.

Au niveau des principales variations :

- Culture et Espaces publics
  - Réduction participation au C.I.V. (kCHF 78)
- Durabilité et Sports
  - Baisse des honoraires et frais d'entretien (kCHF 570)
- Economie et Sécurité
  - Augmentation des frais liés à la sécurité et au feu (kCHF 47)
- Finance et Administration :
  - Majoration des estimations fiscales reçues de l'AFC de l'ordre de 7,2 % (kCHF 898). Sont inclus les correctifs que nous ne connaissons jamais d'une année à l'autre, mais qui sont estimés sur une moyenne des cinq dernières années.
- Grand Projet et Aménagement :
  - Réduction des honoraires, certains passant en demande de crédit (kCHF 550). Les demandes de crédit se présentent comme une des solutions pour alléger le compte de fonctionnement, mais l'inconvénient est que cela donne du travail supplémentaire à l'administration communale, mais également aux Conseillères et Conseillers municipaux puisque les demandes de crédit doivent passer en commission, puis au Conseil municipal.
- Mobilité et Infrastructures :
  - Acquisitions de mobilier sorties via des demandes de crédit avec le même effet que cité précédemment (kCHF 799)
- Sociale et Vie associative :
  - Augmentation des recettes de la crèche. Ces recettes avaient été estimées sur la base de l'année 2020 alors qu'il s'agissait d'une année Covid, donc pas forcément une année de référence. L'on s'est finalement basé sur l'année 2019 pour estimer ces recettes, soit une « année ordinaire » « dans le monde d'avant ».
  - Augmentation du Fonds de régulation (reçu du SAFCO)
  - Augmentation du Fonds pour l'accueil du parascolaire (reçu du SAFCO)
- Amélioration totale du résultat : kCHF 3'117

- **Modifications apportées sur les charges par les commissions**

L'avant-projet de budget est passé dans toutes les commissions et quelques modifications ont été apportées par ces dernières :

Mesures prises par la commission Culture et Espaces publics : kCHF -19

- Achat d'un véhicule sorti et transféré dans les investissements (CHF -28'000)
- 3 postes non budgétés en 2022 par oubli (CHF +8700)

Mesures prises par la commission Durabilité et Sports : kCHF +71

- Réintroduction d'un programme d'arborisation (CHF +60'000)

- 3 postes non budgétés en 2022 par oubli (CHF +11'000)

La hausse totale par rapport à l'avant-projet de budget présenté par le Conseil administratif s'élève à kCHF +52.

- **Projet de budget du Conseil administratif après les travaux des commissions**

En résumé, le Conseil administratif est parti de kCHF -5600, pour arriver à kCHF -3912, puis à kCHF -2483. Finalement, après l'acceptation des modifications proposées par les commissions, le projet de budget présenté ce soir s'élève à kCHF -2535, soit un budget déficitaire légèrement supérieur à la cible de 2,5 millions que le Conseil administratif s'était fixé.

Le Conseil administratif n'a pas voulu modifier le travail effectué par les commissions. Et les commissions, dans les grandes lignes, ont également suivi le travail fait par le Conseil administratif.

- **Projet de budget de fonctionnement**

Ce tableau présente le détail par nature.

**30 Charges de personnel : +8 %**

Comme indiqué au début de cette présentation, les salaires vont être revalorisés, ce qui inclut les rattrapages LPP (CAP).

Par ailleurs, 3 nouveaux postes sont proposés par le Conseil administratif : un poste d'APM, un poste RH et un poste pour le sport.

**31 Biens, services et autres charges d'exploitation : 5 %**

**33 Amortissements : -4 %**

Le Conseil administratif a limité les investissements à 15 millions nets par année, ce qui limite un peu les amortissements.

**36 Charges de transfert : +9 %**

L'augmentation est assez forte. L'on est ici captif. L'application du salaire minimum a amené une augmentation des familles d'accueil de plus de 53 %. Une augmentation de 12 % pour la FASe, de 10 % pour le SIACG et de 9 % pour le GIAP.

**40 Revenus fiscaux : +4 %**

**42 Taxes : 7 %**

Alignement des revenus de la crèche sur les comptes 2019, « année ordinaire »

- **Destination des dépenses par nature**

Ce fromage explique la destination des dépenses par nature.

- Charges de personnel : **M. Vonlanthen** précise que la plus grande partie (44 %) concerne les charges de personnel, mais il faut bien comprendre que cela comprend tout ce qui est municipalisé (crèche et Etat civil). Si l'on sort la petite enfance et l'Etat civil (un arrondissement avec 10 communes), les charges de personnel pour l'administration représentent 30 % des dépenses. Il faut bien avoir ce chiffre en tête, car si l'on regarde le fromage, l'on a l'impression d'être au-delà de la norme, mais en fait, l'on est totalement dans le cadre si l'on sort ces politiques publiques qui se trouvent à Bernex dans le compte de l'administration générale.
- Biens, services et autres charges : pour une grande partie, cela concerne des livraisons de marchandises
- Charges financières : intérêts sur la dette publique. Ces charges baissent un peu en raison d'un remboursement d'une partie de la dette. **M. Vonlanthen** reviendra sur ce point plus tard dans sa présentation.
- **Charges de transfert** : concerne notamment le GIAP, la FASe, le SIACG, le SIS, etc.

- **Origine des revenus par nature**

- Revenus fiscaux : Avec ce second fromage, l'on peut voir que les revenus fiscaux, notamment les impôts directs des personnes physiques et morales, la taxe professionnelle et les impôts sur les chiens, représentent l'essentiel des revenus communaux.
- Patentes et concessions : exploitation de la gravière
- Taxes : notamment, les frais de garde de crèches et garderies
- Revenus financiers : location de locaux et parkings publics, redevances d'utilisation du domaine public, dividende de la BCGe, etc.
- Revenus de transfert : proviennent principalement de la péréquation financière intercommunale et des prestations refacturées aux communes.

- **Investissements**

Le Conseil administratif a souhaité limiter les investissements nets à 15 millions. Les investissements nets budgétés s'élèvent à kCHF 14'297. Du point de vue de Conseil administratif, ce chiffre semble plus près d'une réalité et de la capacité que l'on a à mener ces investissements. Par exemple, le budget 2021 comptait plus de 22 millions d'investissements. Avec la capacité actuelle du personnel, il n'est pas possible de le faire. À moins de sous-traiter et de construire trois bâtiments, **M. Vonlanthen** ne voit pas comment l'on pourrait arriver à dépenser ces montants en une année.

- **Investissements 2022**

**M. Vonlanthen** donne les détails du montant de kCHF 14'297 et présente les principales intentions d'investissements pour 2022. Il précise qu'un vote au Conseil municipal doit valider ces diverses intentions de dépenses d'investissement.

- Culture et Espaces publics : kCHF 491  
C.I.V. : bureaux et serre de jardinage (voté lors d'un précédent Conseil municipal)
- Durabilité et Sports : kCHF 2745  
Réalisation de la ferme agro-urbaine, panneaux photovoltaïques, éclairage public
- Economie et Sécurité : kCHF 4457  
Réaménagement des rues du village (en route), réalisation de la route Pré-Marais, rénovations et entretien, bus scolaire
- Grand Projet et Aménagement : kCHF 120
- Mobilité et Infrastructures : kCHF 6484  
Croisée intercommunale, écoles (entretien), La Goutte (équipements communaux), Crèche de Saint-Mathieu, FIDU. Pour l'instant, le FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) est alimenté, mais avec les nouveaux appartements, notamment de Saint-Mathieu, des sommes importantes seront versées à la commune.

- **Evolution de la dette**

Une opportunité s'est présentée. **M. Vonlanthen** tient à remercier ici le responsable des finances qui a proposé de rembourser une partie de la dette, étant donné que la commune disposait de liquidités et qu'elle était frappée par les intérêts négatifs. Ainsi, malgré les pénalités de remboursement anticipé que l'on touche, l'on amortit largement (pas d'intérêts négatifs durant toutes ces années). Et si l'on devait réemprunter la même somme que l'on a remboursée aux conditions du jour, une économie serait réalisée étant donné que les taux sont toujours à la baisse. La dette est sous contrôle et cela est bien en phase du futur développement. Au début des années 2000, la dette s'élevait à un peu moins de 15 millions. Si la commune réalise tous les investissements et utilise une partie de l'amortissement pour investir, la dette augmentera, pour financer les investissements. La montée très verticale de cette dette se fera uniquement si les 15 millions d'investissements proposés dans ce budget sont réalisés.

• **Conclusion : un projet de budget réaliste et responsable**

Le Conseil administratif a voulu être cohérent avec le contexte actuel et la situation financière :

- Augmentation des revenus et de la péréquation
- Création de nouveaux postes pour doter l'administration des forces nécessaires pour faire face au développement de la Commune ainsi qu'une reprise de la valorisation des salaires. L'on s'expose un peu ici et la situation est momentanément inconfortable, mais dans les années à venir, lorsque les nouveaux habitants arriveront, des revenus supplémentaires seront touchés.
- Diminution minimale des prestations à la population. Le Conseil administratif ne souhaitait pas le faire, mais il en est contraint. La diminution est minimale.
- Pas d'augmentation d'impôts. Le nombre de centimes additionnels s'élève à 48 à Bernex. Certaines communes sont à 25, d'autres à 51 (Chancy). Il n'est pas question pour Bernex d'augmenter les impôts compte tenu de ce contexte.
- Arbitrages, mesures d'économies et priorisations décidés à l'unanimité du Conseil administratif pour conserver la maîtrise des charges
- Définition d'un budget d'investissement réaliste, compte tenu des capacités financières et opérationnelles, avec pour conséquence une augmentation importante du nombre de demandes de crédit
- Prise en compte des modifications demandées dans les commissions <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

**Le Président** remercie M. le Maire. Il propose de passer à l'entrée en matière. Il rappelle que le Conseil municipal peut accepter l'entrée en matière, la refuser ou ajourner l'objet à une séance ultérieure.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** lance le vote sur entrée en matière.

• **L'entrée en matière est acceptée par 24 voix pour (unanimité des membres présents).**

**Le Président** ouvre maintenant la discussion sur le projet de budget 2022.

**Mme Demierre** relève que cette année encore, la situation de la commune est compliquée et que le projet du budget présenté est déficitaire, ce qui implique que le Conseil administratif a dû faire des arbitrages pour limiter le déficit. Personnellement, elle ne se retrouve pas forcément dans la coloration du projet de budget tel que présenté ce soir avec des renoncations, notamment pour des actions en faveur de la biodiversité et du climat qui lui semblent prioritaires, et avec une augmentation des effectifs pour la sécurité notamment.

Certains projets reviendront sous la forme de demandes de crédit. Là aussi, **Mme Demierre** n'est pas totalement à l'aise avec la démarche parce qu'en effet, cela ouvre la discussion et le débat, mais cela alourdit et rallonge aussi les procédures. Aussi, les amortissements de ces demandes de crédit vont se retrouver dans les exercices suivants, ce qui va encore réduire la marge de manœuvre des exercices suivants. **Mme Demierre** comprend que la situation est difficile et que l'on fait un peu comme on peut, mais elle n'est pas très à l'aise avec ces choix.

Cependant, étant donné que le budget est déjà fortement déficitaire, elle pense qu'il ne faut pas le creuser davantage. Elle propose un renvoi en commission des finances où le débat pourra se faire sur les arbitrages.

**M. Gioria** partage les remarques de sa préopinante, notamment au sujet du principe des investissements, et observe qu'il est vrai que les dépenses se retrouveront ailleurs. Avec comme conséquence, beaucoup plus de travail au Conseil administratif et aussi aux commissions. Et une lenteur exagérée puisque l'on va faire des allers-retours entre les commissions, les groupes et la commission des finances. Mais l'on essaye de faire comme on peut.

**M. Gioria** relève que le Conseil municipal va renvoyer le budget en commission des finances, ce qui est bien ce qui permettra d'en discuter. Cependant, il observe que lors de la prochaine séance de la commission des finances, où l'on sera censé discuter de ce budget, il manquera un élément essentiel, c'est-à-dire la présentation par la cheffe de la sécurité du poste supplémentaire demandé. Cela signifie que la commission ne disposera pas forcément de toutes les informations pour pouvoir se décider pendant cette séance. **M. Gioria** trouve cela un peu dommage.

**Mme Antille** indique qu'effectivement, la commission Economie et Sécurité (ES) qui recevra les informations complémentaires quant à ce sujet aura lieu le 15 novembre. Cette séance se trouve effectivement entre deux séances de la commission des finances qui sont agendées aux 11 et 17 novembre. Si le 11 novembre, la commission finances a épuisé le budget et les postes, il restera cette inconnue concernant la présentation du poste APM. Ce sera aux membres de la commission de décider s'ils s'abstiennent ou s'ils acceptent d'office. **Mme Antille** indique que la discussion pourra aussi avoir lieu au Conseil municipal. Elle ajoute qu'il est vrai que des rocade ont été effectuées au niveau des commissions et cela ne permet pas de disposer de tous les éléments lors de la première commission des finances. Si la séance du 17 novembre est maintenue, les commissaires auront tous les éléments. Aussi, plusieurs membres de la commission ES sont aussi membres de la commission finances. Pour cette raison, l'on a pensé que l'information pourrait être transmise malgré le laps de temps court qui ne permet pas d'avoir le rapport.

**M. Gioria** remercie pour l'information. Il signale une autre chose qui lui semble inquiétante. Cela concerne le bras de fer qui est en train de se passer avec les gravières et qui a été évoqué dans les communications du Conseil administratif. Il rappelle que certains membres du Conseil municipal avaient demandé que le revenu des gravières puisse être mis de côté parce qu'il s'agit d'un revenu exceptionnel. Le jour où la commune se retrouvera sans le revenu des gravières, le déficit ne s'élèvera pas à 2,5 millions ! **M. Gioria** souhaite que l'on soit toujours attentif à ce sujet, car la commune a toujours cette épée de Damoclès sur sa tête et il faut en être conscient.

Pour tenter de rassurer M. le Conseiller municipal, **M. Huguenin** précise que le litige qui a été évoqué porte sur de l'extraction de graviers qui figurait aux comptes 2019 ou 2020 et pas sur les montants qui ont été inscrits au budget 2022. Il est probable que le litige puisse s'étendre à l'exploitation future, mais le litige évoqué par le Conseil administratif et qui est aujourd'hui ouvert porte sur des montants qui ont été provisionnés - la commission des finances a d'ailleurs travaillé sur le sujet -, mais pas sur les montants de CHF 200'000 qui ont été mis dans le budget 2022.

**M. Perrier** partage les craintes de M. Gioria concernant les gravières. Néanmoins, il salue les efforts du Conseil administratif d'avoir fait son possible pour réduire le déficit. Cependant, à ses yeux, ce déficit est encore bien trop important pour qu'il puisse soutenir ce budget.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote la proposition de renvoyer le projet de budget en commission des finances.

- **Le renvoi du projet de budget 2022 en commission des finances est accepté par 24 voix pour l'unanimité des membres présents.**

## **9. Propositions du Conseil administratif :**

- a) **MI 4-2021-11A : St-Mathieu - Crédit d'études pour les aménagements extérieurs co-financés privés/public**

- **Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 1<sup>er</sup> octobre 2021**

**Mme Marconi** donne lecture du rapport de la commission « Mobilité et Infrastructure » du 1<sup>er</sup> octobre 2021 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 11 octobre 2021**

**M. Dumalle** donne lecture du rapport de la commission « Finances et Administration » du 11 octobre 2021 (annexes).

**Le Président** ouvre la discussion sur ce crédit d'études.

**Mme Jacquemoud** souhaite revenir sur le rapport de la commission MI, car, contrairement à ce qui y est mentionné, la convention stipule au chapitre 4, section a), article 14, que la répartition des coûts de 51 % pour la commune et 49 % pour les propriétaires ne concerne que la réalisation et non pas l'étude. En effet, le titre 2 de cette même convention précise à l'article 30 que les parties supportent chacune les coûts des études effectuées par leurs mandataires respectifs. De ce fait, si les privés ont déjà mandaté et réalisé cette étude par leurs mandataires, celle-ci est donc à leur entière charge, conformément à la convention.

Cette demande de crédit n'a donc aucun lieu d'être. Le groupe UDC refusera de voter ce projet tel que présenté et demande son retrait pour non-conformité à la convention.

**M. Perrier** demande par quel miracle le bureau d'étude n'est pas soumis à l'AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics). À sa connaissance, si le montant dépasse CHF 150'000, il doit être soumis à l'AIMP. Il imagine qu'il y a certainement une raison et il souhaiterait la connaître.

**M. Dumalle** indique qu'il est un peu surpris du commentaire qui vient d'être fait. Il propose néanmoins de lire la déclaration du groupe VERSO.

Le groupe VERSO soutiendra cette demande de crédit, car il faut permettre aux travaux de suivre leur cours. Cependant, il le fait avec un enthousiasme relatif, car la procédure aurait dû suivre une temporalité différente.

Le groupe VERSO n'est pas opposé à des partenariats publics-privés quand ceux-ci peuvent dégager des externalités positives et que cela amène une situation gagnant-gagnant.

Malheureusement, sur ce projet il apparaît que malgré le fait d'investir 51 % du montant final de la note, la commune est bien loin d'être maître du jeu. Un partenariat, comme son nom l'indique, se joue à plusieurs et lorsqu'un des partenaires va de l'avant à son rythme et à ses conditions, alors ce n'est plus un partenariat.

Le groupe VERSO admet volontiers que le temps politique et démocratique est plus long que le temps économique. Cependant, les promoteurs connaissent ces différences. Il est donc important que chaque partenaire s'adapte. Le Conseil administratif doit sans doute avoir plus de rigueur dans l'agenda et les promoteurs doivent respecter les contraintes, la consultation et la temporalité des institutions démocratiques.

Aujourd'hui, nous acceptons exceptionnellement de payer notre quote-part, car il est confirmé que le desideratum de la commune concernant le cahier des charges de cette étude a été pris en compte.

Cependant, la situation doit évoluer et changer. Il est impératif que le Conseil administratif et les promoteurs règlent les problèmes de temporalité et que les règles fondamentales du partenariat soient respectées.

Le groupe VERSO ne peut admettre que certains principes répondant à la qualité de vie du futur quartier soient remis en question et minimalisés au profit d'une meilleure rentabilité.

Si la commune paie la majorité de la facture, c'est pour s'assurer qu'une vision qualitative des services publics soit prise en compte et intégrée au futur projet.

Le groupe VERSO s'inquiète également de la temporalité de certains autres projets comme la ferme agro-urbaine, les futurs aménagements de Saint-Mathieu ou d'autres grands projets à venir. Il est clair que le groupe VERSO ne pourrait pas voter des demandes de crédit futures si celles-ci étaient présentées trop tard. Au vu de l'avancée des travaux, il imagine que les aménagements pour les espaces extérieurs de Saint-Mathieu ainsi que pour la ferme agro-urbaine pourraient commencer tout bientôt.

Il est clair que sans discussion politique préalable sur les projets d'investissement, le groupe VERSO ne pourrait pas entrer en matière.

Le groupe aimerait également avoir accès aux différentes conventions qui ont été ou qui devront être signées, notamment pour la ferme agro-urbaine.

Le groupe VERSO se veut progressiste et ouvert à toute bonne idée. Cependant, il ne souhaite pas signer des chèques en blanc. Le processus démocratique doit suivre son cours dans le respect des institutions et de la temporalité politique. Le groupe VERSO se réjouit dès lors de pouvoir débattre prochainement des futurs aménagements de Saint-Mathieu ainsi que de la ferme agro-urbaine.

**M. Huguenin** estime important de répondre tout d'abord à la première intervention qui sème le doute au sein de ce Conseil. Il indique qu'il n'a pas la convention sous les yeux et s'en excuse. Par contre, il connaît un peu la loi sur l'aménagement du territoire, et plus précisément la LGZD (Loi générale sur la zone de développement) qui régit la manière dont on doit aménager les quartiers en zone de développement, ce qui est le cas pour le quartier de Saint-Mathieu. La LGZD précise de manière extrêmement claire que les études qui doivent être menées pour les espaces publics doivent être financées en partie par les communes qui les accueillent. C'est la raison pour laquelle il y aura ensuite des retours du FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) et du FIE (Fonds intercommunal d'équipement). Sans quoi ces retours ne disposeraient pas d'une base légale.

**M. Huguenin** indique qu'il va relire la convention, puis répondre directement à Mme la Conseillère municipale en commission sur une lecture qui lui semble pour le moins partielle.

Concernant la dernière intervention, il précise qu'il est clair que le quartier de Saint-Mathieu est le premier quartier sur lequel le Conseil administratif travaille. Il s'agit du premier quartier qu'il étudie, qu'il planifie et sur lequel il réfléchit pour mettre en place les outils nécessaires à un quartier qui soit - et cela a toujours été dit et a été défendu par une majorité du Conseil municipal - le plus agréable possible, aussi bien pour le Bernex d'aujourd'hui que le Bernex de demain, sachant que l'arrivée des habitants sur ce quartier est prévue pour le milieu de l'année 2023. Cela est donc vraiment demain et c'est aujourd'hui la réalité.

Le Conseil administratif - l'on est plutôt sur le dicastère du M. Vonlanthen, mais **M. Huguenin** se permet de le dire pour l'avoir porté pendant une législature - a toujours porté un message clair, à savoir que les espaces publics devaient être en partie dictés par les préoccupations de bien commun, les préoccupations de bien public de la commune. C'est pourquoi a été rédigée la convention qui a été citée précédemment, mais sortie de contexte. C'est aussi pourquoi aussi la commune a pris en charge, sans doute, une partie des espaces qui usuellement sont réglés par les promoteurs immobiliers, avec une attention qui est celle de promoteurs immobiliers. Certains y portent une attention particulière et d'autres, un peu moins. Les exemples sont nombreux sur le territoire communal pour démontrer que lorsqu'on laisse faire, l'on a parfois de mauvaises surprises.

Concernant la remarque quant au rythme, **M. Huguenin** fait savoir qu'il est très mauvais en danse, mais il a le souvenir, lorsqu'il faisait de la danse de salon, que parfois, le partenaire avait le souhait d'avoir un rythme un peu plus élevé et qu'il s'agissait, pour avoir une danse équilibrée, de s'y adapter. C'est ce qu'a fait le Conseil administratif pour le quartier de Saint-Mathieu, d'autant plus qu'aujourd'hui, 800 personnes se réjouissent de pouvoir y habiter et de s'y loger. Il est vrai que le rythme dicté par les privés n'est pas le rythme du Conseil municipal ou du politique. C'est une adaptation. C'est un rythme en commun. Il est vrai aussi que les privés sont allés vite, mais l'objectif était de rattraper ce retard et c'est ce qui a été indiqué par deux fois en commission.

En ce qui concerne la ferme agro-urbaine, **M. Huguenin** explique que le lien est plus ténu. Pour tenter de rassurer ou du moins préciser les propos, il rappelle que le parc agro-urbain est financé et réalisé entièrement - que ce soit au niveau des études ou de la réalisation - par le Canton. Les aménagements qui se trouveront à proximité de la ferme sont limités à une proximité immédiate, c'est-à-dire quelques mètres autour du futur bâtiment de la ferme qui sera évidemment présenté en commission. Aussi, le Canton a été averti que la commune devait passer par une approbation du Conseil municipal pour le vote de ce bâtiment et qu'évidemment, une dose d'incertitude existait concernant un vote favorable ou pas pour cette ferme. Le parc est une infrastructure qui vit avec une ferme. S'il n'y a pas de ferme, c'est un parc qui vivra différemment, sans ferme. Cependant, les investissements relatifs à ce parc ont été intégralement faits par le Canton. À la connaissance de M. Huguenin, l'aménagement du parc agro-urbain se monte aux environs de 10 millions.

Sur le chèque en blanc, **M. Huguenin** relève que ce n'est pas la manière de pratiquer du Conseil administratif, au contraire. Comme évoqué précédemment, ces nouveaux quartiers ont de nombreux défis. Il y a également une nécessité de s'adapter à des processus que l'on ne connaissait pas. Pour cette raison, l'on a doté l'administration communale de ressources supplémentaires pour

pouvoir mener à bien ce suivi. Une commission a d'ailleurs été visiter un quartier en développement qui a ouvert ses portes (quartier Adret Pont-Rouge) et l'on voit que la commune s'est impliquée pour amener une vie agréable dans ces nouveaux quartiers. Il s'agit de tout un accompagnement que l'on découvre avec le quartier de Saint-Mathieu et qui sera sans doute répliqué. Et peut-être que l'on ne fera pas les mêmes erreurs - car il faut consentir que certaines erreurs ont été faites sur le quartier de Saint-Mathieu. Le quartier de Saint-Mathieu est un apprentissage, en adaptant aussi nos pratiques et la volumétrie des heures de travail à consacrer à ces nouveaux quartiers. En conclusion, **M. Huguenin** souligne que le souhait du Conseil administratif a été de faire des quartiers de vie et pas des quartiers vides. Et c'est là tout le sens de la demande de crédit qui est présentée ce soir.

**Mme Jacquemoud** remercie M. le Conseiller administratif pour ces explications. Cependant, elle fait savoir qu'elle est un peu déçue que le Conseil administratif n'ait pas vraiment connaissance de la convention et fasse voter une demande de crédit après coup.

**M. Perrier** constate qu'il ne lui a pas été répondu quant aux raisons pour lesquelles le bureau mandaté par les mandataires n'est pas soumis à l'AIMP.

**M. Huguenin** indique qu'il répondra à cette question en commission. Il posera la question aux privés puisque la commune s'occupe du public et qu'il ne connaît pas les pratiques des privés, n'étant pas du métier.

#### - **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, le **Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

#### Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu le rapport de la commission « Mobilité et Infrastructures » du 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 11 octobre 2021 ;
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

#### **DECIDE**

#### Par 17 oui et 7 non (24 votants)

1. D'approuver la demande de crédit d'études MI 4-2021-11A, St-Mathieu pour les aménagements extérieurs co-financés privés/public.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 365'000.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement et amorti sur 30 ans, dès l'année de fin des travaux, estimée à 2023.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

**b) DS 2-2021-16 : mise en place de subventions énergie**

**- Rapport de la commission Durabilité et Sports du 5 octobre 2021**

**M. Rossini** donne lecture du rapport de la commission « Durabilité et Sports » du 5 octobre 2021 (annexes).

**- Rapport de la commission Finances et Administration du 11 octobre 2021** 

**Mme Marconi** donne lecture du rapport de la commission « Finances et Administration » du 11 octobre 2021 (annexes).

**Le Président** ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

**Mme De Fusco Fehlmann** indique que le groupe VERSO soutient cette demande de crédit qui comprend la suite du programme « Sortir du mazout ». Ce programme a bien fonctionné au sein de la commune. Cela vaut donc la peine de le poursuivre, non seulement car ce programme s'inscrit dans la transition écologique que Bernex mène depuis plusieurs années, mais aussi, car il représente un véritable encouragement dans ce sens.

Pour rappel, pour son engagement en faveur de la transition énergétique, la commune de Bernex a été lauréate d'une distinction du Canton en octobre de l'année passée dans le cadre du concours cantonal du développement durable 2020 justement pour la mise en place du programme « Sortir du mazout ». Avec ce même programme, la commune se hisse dans le top 3 des communes genevoises en termes de baisse d'émissions entre 2016 et aujourd'hui. Enfin, elle a renouvelé son label « Cité de l'énergie GOLD » fin 2020, déjà reçu en 2007, 2012 et 2016.

**M. Gioria** indique que le groupe PDC soutiendra également cette demande de crédit. Le groupe se réjouit de voir que les panneaux photovoltaïques ont été rajoutés, car ceux-ci sont un complément indispensable aux pompes à chaleur notamment.

Le groupe PDC souhaite féliciter les Conseillers administratifs pour cette belle initiative qui à l'époque faisait un peu tousser. **M. Gioria** se rappelle la première soirée d'information où les gens qui vendaient le mazout étaient présents. La soirée avait été assez épique. L'on était fort peu à y croire à l'époque et il faut souligner que par sa persévérance, le Conseil administratif a réussi à faire passer la chose. Cela devient presque naturel de nos jours, mais à l'époque, nous étions déjà des précurseurs.

**M. Dumalle** remercie le Conseil administratif pour cette très belle initiative. Cela est courageux et tout le monde ne le fait pas. De plus, à son sens, cette initiative est totalement dans l'air du temps. Les informations reçues aujourd'hui font savoir que l'on aura peut-être des problèmes énergétiques dans ces prochaines années, donc c'est typiquement ce genre d'initiative qu'il faut faire. Les SIG se plaignent assez souvent que les politiques manquent d'initiative par rapport à cette question. Le Conseil administratif lie ici les actions aux actes et **M. Dumalle** l'en félicite. Il espère que ce programme sera un succès - personnellement, il n'a pas de doute à ce propos.

**Mme Chassot** signale que le groupe PLR est également favorable à cette demande de crédit. Le groupe reconnaît que cela représente un plus pour la population, pour les personnes qui doivent effectivement prendre une décision quant au changement de leur mode de chauffage. **Mme Chassot** enjoint, dans la poursuite des personnes qui seraient concernées par ces modifications, et notamment au niveau de la commune, d'approcher très sérieusement les régies afin que les locataires ne soient pas simplement les otages des décisions des régies ou des propriétaires, mais puissent bénéficier à ces programmes « Sortir du mazout » par le biais d'une décision d'un tiers.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **le Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu le rapport de la commission « Durabilité et Sports » du 5 octobre 2021 ;
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 11 octobre 2021 ;
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 24 oui (unanimité des membres présents)

1. D'accepter le versement d'une subvention d'investissement unique de CHF 875'250.- TTC pour la mise en place de subventions énergie.
2. D'ouvrir un crédit de CHF 875'250.- TTC au Conseil administratif destiné au versement de cette subvention d'investissement.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2024.

\*\*\*\*\*

**c) ES 4-2021-13A : réfection des chemins 2021/2022**

- **Rapport de la commission Economie et Sécurité du 3 octobre 2021**

**Mme Chassot** donne lecture du rapport de la commission « Economie et Sécurité » du 3 octobre 2021 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 8 octobre 2021**<sup>[1]</sup><sub>[2]</sub><sup>[3]</sup><sub>[4]</sub>

**Mme Marconi** donne lecture du rapport de la commission « Finances et Administration » du 8 octobre 2021 (annexes).

**Le Président** ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

**Mme Demierre** souhaite réagir par rapport à la mention du plan quinquennal évoquée dans le rapport de la commission des finances. Elle précise que ce plan quinquennal a été réalisé et que maintenant, l'entretien des chemins s'effectue selon une planification annuelle. Le technicien en charge des routes reçoit les demandes, puis il effectue une inspection et les commissaires font aussi

des propositions, mais l'on n'est plus dans le plan quinquennal qui était une mise à niveau, avec des investissements très importants, pour rattraper ce qui était considéré comme un retard. Maintenant, ce retard a été rattrapé et l'on ne se trouve plus dans une vision de cinq ans : la vision est annuelle et il s'agit d'entretien courant pour ne pas reprendre du retard. L'on n'est plus dans la vision d'un plan quinquennal. L'on s'est basé sur cette vision pour construire une politique d'entretien des routes, mais aujourd'hui, ce plan quinquennal est terminé et l'on est maintenant dans un plan d'entretien annuel courant.

**- Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **le Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu la tournée des chemins et routes concernés, effectuée par la commission Economie et Sécurité le 13 septembre 2021 ;
- Vu le rapport de la commission Economie et Sécurité du 3 octobre 2021
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration du 8 octobre 2021
- Conformément à l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 24 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver la demande de crédit No ES 4-2021-13A pour la réfection des routes et chemins communaux 2021.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 190'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, estimée à 2022.

\*\*\*\*\*

**d) ES 5-2021-14 : route de Soral, mise à niveau des 55 regards de collecteurs**

- **Rapport de la commission Economie et Sécurité du 3 octobre 2021**

**Mme Chassot** donne lecture du rapport de la commission « Economie et Sécurité » du 3 octobre 2021 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 8 octobre 2021** 

**Mme Marconi** donne lecture du rapport de la commission « Finances et Administration » du 8 octobre 2021 (annexes).

**Le Président** ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

**Mme Demierre** observe qu'il est pertinent de faire ces travaux au même moment que les travaux effectués par le Canton. De plus, ceux-ci sont remboursés par le FIA (Fonds intercommunal d'assainissement). Elle souhaite souligner que les travaux d'assainissement de cette route cantonale sont attendus depuis très longtemps. Il s'agissait d'un cheval de bataille de M. Chillier qui s'est beaucoup battu avec le Canton pour que cela se fasse. **Mme Demierre** salue le fait que cette réalisation ait enfin lieu. Il s'agit d'une tardive, mais bonne nouvelle que l'on attendait depuis fort longtemps.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **le Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu le rapport de la commission Economie et Sécurité du 3 octobre 2021 ;
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration du 8 octobre 2021 ;
- Conformément à l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 24 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver la demande de crédit No ES 5-2021-14 pour la reprise de 55 regards de la route cantonale de Soral.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 169'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 40 annuités dès la fin des travaux, en principe en 2022.
5. De prendre acte que ce crédit dans sa totalité sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA).

\*\*\*\*\*

**e) ES 6-2021-15 : ouvrage d'art OA 2708, réfection du passage inférieur des Blanchards**

**- Rapport de la commission Economie et Sécurité du 3 octobre 2021**

Mme Chassot donne lecture du rapport de la commission « Economie et Sécurité » du 3 octobre 2021 (annexes).

**- Rapport de la commission Finances et Administration du 8 octobre 2021**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission « Finances et Administration » du 8 octobre 2021 (annexes).

Le Président ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

M. Jaggi observe que cela fait plaisir d'avoir cette demande de crédit, car personnellement, il ignorait où se situait l'ouvrage en question. Il se demandait qui utilisait cet ouvrage par-dessous. Le chemin va à une ferme, mais les tracteurs et autres engins agricoles n'y passent pas de son avis. Par contre, une route magnifique et beaucoup plus grande se situe légèrement sur la droite. M. Jaggi s'est rendu sur place et a pu constater qu'une voiture passait effectivement de temps en temps sur ce passage inférieur.

**- Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu le rapport de la commission Economie et Sécurité du 3 octobre 2021 ;
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration du 8 octobre 2021 ;
- Conformément à l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 24 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver la demande de crédit No ES 6-2021-15 pour la réfection du passage inférieur des Blanchards OA 2708.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 152'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, estimée à 2023.

**f) Renaturation de l'Aire - Réalisation du dossier de mutation 33/2018 de Bernex**

**- Rapport de la commission Finances et Administration du 8 octobre 2021** 

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission « Finances et Administration » du 8 octobre 2021 (annexes).

Le Président ouvre la discussion sur cet objet.

**- Projet de délibération**

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu la réalisation de la 2<sup>ème</sup> étape des travaux de renaturation de l'Aire et la réorganisation parcellaire qui en découle
- Vu le dossier de mutation No 33/2018 établi par HKD Géomatique bureau d'ingénieurs géomètres officiels à Onex, en date du 8 octobre 2018
- Vu la décision de la Commission Foncière Agricole du 13 avril 2021
- Vu l'utilité publique d'assurer la continuité d'un chemin communal sur le domaine public communal situé sur les parcelles agricoles concernées par la mutation
- Vu l'acte notarié établi par Me Bonnefous, en date du 2 septembre 2021
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 8 octobre 2021
- Conformément aux articles 30 et 50 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 24 oui (unanimité des membres présents)

1. De charger le Conseil administratif de passer l'acte authentique établi par Me Patrick BONNEFOUS le 2 septembre 2021.
2. D'accepter la cession par Madame Marie-Angèle HOMINAL de la sous-parcelle 1581B de la commune de Bernex, sise aux lieux-dits « Le Pré de Genève, Les Caqualannes », d'une surface de 213 m<sup>2</sup>, à la commune de Bernex, cette sous-parcelle 1581B étant incorporée à la parcelle dp8582, le prix d'acquisition de CHF 2'556.- étant payé par l'Etat de Genève, selon l'acte notarié établi par Me Patrick BONNEFOUS le 2 septembre 2021.
3. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle en raison de l'utilité publique du dp8582.

\*\*\*\*\*

## **10. Propositions du Conseil municipal :**

### **a) Motion du groupe UDC intitulée : « *Pour la gratuité du parking de la Mairie de Bernex pour les Conseillers municipaux lors des séances de commissions et des séances plénières* »**

Le **Président** rappelle que dans un premier temps, la motion est présentée succinctement. La présentation est suivie d'un débat sur l'entrée en matière, puis d'un vote sur l'entrée en matière. Une fois l'entrée en matière acceptée, le ou la motionnaire donne lecture de sa motion et explique de manière plus approfondie ce que souhaite le groupe avec cette motion.

Le **Président** donne la parole à Mme Jacquemoud pour l'entrée matière et la présentation succincte de la motion.

Mme Jacquemoud indique que le groupe UDC souhaiterait la gratuité du parking de la Mairie de Bernex pour les Conseillers municipaux lors des séances de commissions et des séances plénières.

La parole n'étant pas demandée, le **Président** soumet cette entrée en matière au vote.

- **L'entrée en matière sur la motion « *Pour la gratuité du parking de la Mairie de Bernex pour les Conseillers municipaux lors des séances de commissions et des séances plénières* » est acceptée par 20 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention (24 votants).**

Le **Président** donne la parole à Mme Jacquemoud pour la lecture de sa motion.

Mme Jacquemoud procède à la lecture de la motion (annexes).

Le **Président** ouvre le débat sur la motion.

M. Gioria signale qu'il refusera évidemment cette motion. D'abord, il a cru à un gag, puis il l'a lue et relue. La motion demande de privilégier les Conseillers municipaux et que ceux-ci ne paient pas le parking. Il ne comprend pas. Alors que l'on demande à toute l'administration de faire un effort depuis bien du temps, alors que l'on vient d'augmenter les parkings pour les instituteurs de l'école de Luchepelet par exemple, et que l'on vient de demander à beaucoup de gens de faire des efforts pour la transition écologique, les Conseillers municipaux pourraient se permettre de venir avec leurs grosses voitures et se garer gratuitement. M. Gioria a toujours pensé, en tout cas dans les législatures précédentes, que l'UDC faisait la morale pour dire que nous étions privilégiés et voilà que l'UDC demande de nous rajouter un privilège. De son avis, cela est inadmissible.

M. Jaggi indique qu'il ne voulait pas entrer en matière, car il n'avait pas tout compris. Après la lecture de cette motion, il trouve que c'est encore pire. Il remarque que l'UDC demande que lui, M. Jaggi, ait la gratuité parce qu'il habite loin, mais il fait savoir qu'il ne veut pas de la gratuité, il veut payer son parking. Si cette motion passe, M. Jaggi sera obligé de rentrer gratuitement, mais il ne le veut pas. Il viendra en vélo ou à pied. Il ne voit pas pourquoi le groupe UDC déciderait de lui octroyer la gratuité. Cela le dérange et pour cette raison, il n'acceptera pas cette demande.

Mme Demierre indique qu'elle ne peut que rejoindre les prises de parole de ses préopinants. Elle estime que cette motion va à l'encontre de tout ce que l'on essaye de mettre en place au niveau de la commune. Elle ne comprend pas et les bras lui en tombent. La motion octroie des droits aux Conseillères et Conseillers municipaux alors que l'on a justement retiré la gratuité pour les employés afin de créer du changement. Les Conseillères et Conseillers municipaux ont aussi un devoir d'exemplarité.

La parole n'étant plus demandée, le **Président** soumet au vote cette motion.

- **La motion est refusée par 12 voix contre, 8 voix pour et 4 abstentions (24 votants).**

## 11. Informations

Le **Président** rappelle qu'il s'agit d'informations à portée générale, que l'on ne pose pas de questions et que les informations ne sont pas débattues.

**Gilbert VONLANTHEN** :

### **Exposition de l'association Bernex Accueille**

L'association Bernex Accueille exposera encore ses photos jusqu'au 27 octobre dans le hall de la Mairie.

### **Goûter des aînés**

Le goûter des aînés aura lieu le 27 novembre, à la salle communale de Luchepelet.

### **Exposition Bernex-Projet Antenna**

La Mairie de Bernex avait également présenté une exposition consacrée au projet de la Fondation Antenna dans le passé. Le projet Antenna à Madagascar sera présenté aux écoles de Robert-Hainard et Luchepelet durant le mois de novembre, et à l'école de Lully dès fin novembre.

**Cyril HUGUENIN** :

### **Ouverture de la patinoire**

Vendredi 19 novembre dès 16 h 30. La patinoire sera en fonction jusqu'au 27 février.

**Guyline ANTILLE** :

### **Activités culturelles**

- **Petit Black Movie**

- Mercredi 20 octobre à 15 h

- 4 courts métrages venant de France - Dès 4 ans - Durée 36 minutes

- Mercredi 17 novembre à 15 h

- 7 courts métrages venant de Russie, du Brésil, de Corée du Sud, d'Égypte, de Géorgie, de Lituanie

- Dès 4 ans - Durée 45 minutes

- **Documentaire**

- Mardi 9 novembre à 20 h - Aula de Lully

- « Écosse, un peuple, deux natures », présenté par Vincent Halleux

- **Dictée publique intercommunale Bernex-Confignon**

- Cet événement devait avoir lieu l'année passée, mais avait dû être annulé en raison du Covid.

- La dictée aura lieu dimanche 14 novembre à 15 h, à la salle communale de Confignon

- Les deux communes proposent un voyage dans l'étymologie des mots de la langue à travers cette dictée publique écrite spécialement par Jacopo Rivara, habitant de la région et passionné des mots et d'histoire. Deux catégories et de jolis prix à gagner.

- **Spectacle jeune public**

- « De pied en cap », spectacle familial musical par les Petits Chanteurs à la Gueule\_de Bois

- Dimanche 21 novembre à 15, aula de Lully

## **BIBLIOTHÈQUE :**

- **Atelier création autour du plastique**

Mercredi 20 octobre à 13 h - sur inscription uniquement

- **La nuit du conte à la Bibliothèque**

Vendredi 12 novembre à 18 h avec le conteur David Telese sur le thème « Quel bonheur d'avoir peur » pour les 8-12 ans

- **BB Bouquine**

Mardi 23 novembre - entrée libre, sur inscription

## **Petit-déjeuner des entreprises**

La prochaine édition des petits-déjeuners des entreprises est fixée au jeudi 18 novembre 2021, de 7 h 30 à 8 h 30, à la Patinoire pour être conforme aux mesures sanitaires.

## **12. Questions**

**Le Président** rappelle que selon les articles 41 et 42 du Règlement du Conseil municipal, qui traitent des questions, les questions écrites doivent être brièvement rédigées et succinctement motivées. Elles sont à poser au Conseil administratif, mais doivent être remises à la Présidence du Conseil municipal dûment signées. Les questions orales peuvent obtenir une réponse directe ou lors d'une prochaine séance. Il n'y a pas de débat possible, ni sur les questions ni sur les réponses.

**Mme Jacquemoud** indique que le groupe UDC souhaiterait connaître le prix qui est facturé aux employés de la commune pour le parking de la Mairie.

**M. Gioria** relaie une question d'une habitante. Celle-ci souhaitait savoir s'il était vrai que les règlements pour les locations de salles sont plus sévères à Bernex que dans le reste du Canton, dans le contexte du Covid.

Concernant la ferme agro-urbaine qui risque de faire pleurer et grincer dans ces prochaines semaines, **M. Gioria** souhaiterait savoir où en est la convention. Comme cela a été dit tout à l'heure, avant d'envisager de sortir notre porte-monnaie, il va falloir savoir d'abord à quelle sauce l'on va être mangé et quelles vont être les conventions entre l'Etat, la commune et les agriculteurs.

En premier lieu, **M. Perrier** souhaite remercier le Conseil administratif pour les réponses données à ses nombreuses questions du mois de juin dernier.

**M. Perrier** a l'impression que les dépenses ont augmenté de manière exponentielle ces dernières années. En tant que Conseiller municipal indépendant et afin de pouvoir soutenir certains investissements, il souhaite savoir si le Conseil administratif peut lui indiquer le montant de la dette par habitant d'il y a 10 ans, d'il y a 5 ans et celle d'aujourd'hui.

**M. Perrier** fait part d'une seconde question qui est beaucoup plus grave. Cressy est en train de devenir un espace de non-droit. Il en veut pour preuve ce qui s'est passé dernièrement : des hérissons complètement déchiquetés ont été jetés dans une propriété et un chat a été criblé de plombs. C'est absolument inadmissible. **M. Perrier** demande si le Conseil administratif peut prendre contact avec les conseils administratifs des communes d'Onex et de Confignon afin que la police ou les APM fassent davantage de rondes avant qu'un groupe de citoyens n'en arrive à de regrettables extrémités, parce que les gens en ont marre. Une bande de voyous traîne dans ce quartier et il est clair que la situation ne peut pas continuer comme cela. L'on ne se trouve pas à Chicago et il serait dommage que l'on en arrive à avoir une milice qui commence à patrouiller la nuit et que cela finisse très mal. **M. Perrier** demande s'il est possible de faire quelque chose à ce sujet.

**Le Président** clôt cette séance du Conseil municipal à 21 h 46 et remercie les Conseillères et Conseillers municipaux pour leur attention.

**La prochaine séance est fixée au  
mardi 30 novembre 2021  
à 20 h.**

Le Secrétaire :

Lionel Rossini

Le Président :

Guillaume Zufferey

**Bernex, le 28 octobre 2021**